

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1394>



Rentrée 2006 dans l'Yonne

"Préparation de la rentrée", ça consiste en quoi ?

- Technique - Départements - Yonne - Archives - Unes de l'année scolaire 2005-2006 -



Publication date: samedi 25 février 2006

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

« La rentrée qui se prépare sera catastrophique »

C'est le message que le SNES-FSU 89 essaie de faire passer chaque fois qu'il rencontre médias ou élus locaux. Et d'expliquer ensuite le pourquoi de la chose.

Avant d'entrer dans le détail des mesures qui se dessinent pour les collèges, lycées et CIO de l'Yonne à la rentrée 2006 et des actions menées dans les établissements pour limiter la casse (pages suivantes), il n'est sans doute pas inutile de préciser comment se prépare concrètement une rentrée scolaire. Retour donc sur le calendrier.

Tout débute en septembre ... de l'année d'avant !

Le Premier Ministre envoie ses lettres de cadrage budgétaire à ses collègues qui établissent alors le budget de leur ministère pour l'année civile prochaine en respectant la consigne dogmatique actuellement en vigueur : **réduction de l'emploi public.**

Début décembre, le budget de l'état est débattu, ministère par ministère, au Parlement. **Députés puis sénateurs de la majorité entérinent le massacre** (le Sénat, en 2005, a même réussi à amputer de 50 millions d'euros supplémentaires un budget de l'éducation pourtant déjà réduit à peu de choses ...).

Début janvier, **le ministère répartit la pénurie entre les académies** lors d'un Comité technique paritaire ministériel (CTPM) : moins 186 emplois pour l'académie de Dijon (moins 223 au final en réalité)

Mi-janvier, **le recteur annonce comment sera payée la facture dans l'académie** : rien dans le 1er degré, 86 postes retirés en collèges (dont 22 dans l'Yonne) et 137 supprimés en lycées ; il présente aussi la nouvelle « carte des formations en lycées » : suppression de la filière STG à Toucy, du BTS ATI à Tonnerre, ...

Fin janvier, **un Comité technique paritaire académique (CTPA) se prononce sur la répartition de la facture entre les collèges du département et sur la carte des formations en lycées** pour la rentrée suivante. Se réunit aussi le Conseil académique de l'éducation nationale (sous la co-présidence du Conseil régional). Le CAEN du 26 janvier à Dijon a rejeté à une très forte majorité les mesures proposées par le recteur pour la rentrée 2006.

Parce que la copie du recteur était irrecevable, les organisations syndicales ont décidé, cette année, de boycotter le 1er CTPA convoqué le 24 janvier. Le laps de temps entre ce 1er CTPA avorté et la convocation du 2ème a été mis à profit par les sections du SNES pour poursuivre avec les collègues des établissements dont des formations étaient menacées de fermetures, les indispensables campagnes d'opinion, peaufinages des argumentaires, mobilisations des communautés scolaires, ... (*voir dans la rubrique "échos des établissements" tout le formidable travail de terrain mené par les collègues dans certains établissements et les résultats, non négligeables, obtenus*)

Le recteur décide des ouvertures et fermetures définitives en lycées après les débats tendus du CTPA : cette année, il s'est accordé 2 jours pour trancher dans le vif, l'an dernier, le délai avait été d'un mois...

Le sort des lycées semble alors arrêté mais cette année fera exception : si l'Yonne sauve quelques unes des formations menacées, ce n'est pas le cas notamment de la Nièvre où pourtant les mobilisations ont été importantes ; elle perd quasiment toutes ses formations post-bac et syndicats, collègues, élus locaux et population n'entendent pas en rester là : le Conseil général demande la destitution du recteur et des occupations de lycées sont prévues dès le retour des vacances.

Le sort des collèges est traité au niveau départemental : lors d'un Comité technique paritaire départemental (CTPD), l'inspecteur d'académie propose la répartition entre tous les collèges de la dotation horaire globale (DHG) départementale (celle de l'an dernier amputée de 523,5 heures-postes !). Lors du *CTPD du 9 février* le SNES 89 a présenté et défendu les arguments de tous les établissements qui demandaient des moyens supplémentaires pour mettre en place ou garder une option, continuer à faire vivre la diversité linguistique, faire en sorte que les effectifs par classe ne crèvent pas les plafonds. Comme en lycée, **les actions des collègues sont déterminantes de ce que sera la DHG arrêtée au final**

Arrive alors la seconde étape de la préparation de la rentrée : celle des créations et suppressions de postes dans les établissements.

Une fois connue sa DHG, les formations et options qu'il est autorisé à ouvrir à la rentrée suivante, **chaque établissement étudie comment faire tourner la machine au moins mal pour les élèves et les personnels**. Et là, c'est du grand art ...

Car on est arrivé à un point tel de réduction des moyens d'enseignement que **même mettre des heures en face des cours inscrits à l'emploi du temps obligatoire des classes pose problème** (*voir l'article dans la rubrique "Fourier" : même nombre de classes que cette année, mêmes formations, même option (une seule pour les 1 600 élèves) mais 41,5 heures en moins dans la DHG !!!*).

Les proviseurs et principaux procèdent alors au choix délicat des postes à supprimer... : 12 en lycées, 22 en collèges, 7 en LP ; 43 emplois à rayer ; dans le secteur privé, ça appelle « **un plan social** », dans l'éducation nationale le recteur parle d'adaptation de l'offre de formations aux moyens alloués... : petits moyens, offre réduite, postes fermés.

Pour éviter des vagues, les chefs d'établissement essaient de supprimer des postes de collègues partant en retraite : « c'est moins douloureux ». Pour le titulaire du poste, certes, mais pour les collègues qui restent et vont voir les effectifs des classes gonfler, les groupes allégés disparaître et les moyens d'aide et soutien mis au placard ??

Sans parler du **volume des heures supplémentaires année qui augmente** : en moyenne, **2 par prof** titulaire de son poste et susceptible d'en faire (elles ne peuvent pas être prises par des collègues à temps partiel, CPA ou CFA). Il suffirait, comme en anglais au lycée de Joigny, que les collègues refusent les HSA ou ne prennent que celle qui peut être imposée pour que la machine se grippe : le rectorat serait obligé de transformer les HSA en heures-postes et les postes menacés seraient ainsi sauvés. Il reste plus d'un mois pour que chacun y réfléchisse...

Chiche ?